

Programme Bilan de Compétences

Le public cible

Tout sportif professionnel ou sportif de haut niveau (SHN), s'interrogeant sur son après-carrière, son évolution et/ou son projet de formation.

Tout sportif qui se questionne sur son avenir, qui souhaite faire le point sur sa carrière sportive, affiner son projet et prendre du recul vis-à-vis de son avenir professionnel.

Tout sportif qui souhaite explorer, découvrir de nouveaux secteurs/métiers, et l'évolution du marché du travail, les tendances de recrutement, etc.

Tout sportif qui a un voire plusieurs projets professionnels en tête mais qui n'est pas sûr de son choix.

Les prérequis du bilan

- L'accès à ce bilan requiert un bon niveau général en français : parlé et écrit.
- Pas de prérequis en bilan si ce n'est être dans **une démarche de questionnement liée à son avenir professionnel**.

La durée du bilan

La durée d'un bilan de compétences varie de **20 à 24 heures maximum** suivant le besoin du bénéficiaire. Le bilan se déroule sous forme d'entretiens individuels avec une praticienne en bilan de compétences.

Le rythme est d'environ **un entretien par semaine** et une séance dure entre 1h30 à 2h, sur une période allant **de 10 à 15 semaines**, avec un total de 10 rencontres.

Le calendrier envoyé sera **adaptable et modulable**, prenant en compte les spécificités de l'emploi du temps du sportif.

Un entretien de suivi vous est proposé **6 mois après la fin du bilan de compétences**.

Le délai d'accès

Après avoir réglé la facture, le délai d'accès au bilan est immédiat. Un calendrier des séances sera proposé et envoyé au bénéficiaire afin de pouvoir commencer le bilan.

Les objectifs pédagogiques du bilan

L'objectif du bilan est de construire un projet d'après-carrière propre à chacun, cohérent et réaliste, en lien avec vos aspirations, vos compétences, vos potentiels, de façon pertinente avec la réalité de l'environnement socio-économique, en définissant clairement soit un projet professionnel et/ou un projet de formation.

LA PRATICIENNE

Sandra Belkessam, praticienne en bilan de compétences certifiée ICPF.



ICPF

Certification **PRO**

Prestataire en bilan

de compétences Expert

LE CONTENU DU BILAN

Conformément à la loi du 31 décembre 1991, le bilan de compétences a été défini par le biais des articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 du code du travail.

Le bilan de compétences se décline donc en 3 étapes :

1. **Phase de diagnostic** : cette étape permet d'identifier ses aspirations, ses qualités, ses valeurs et ses sources de motivations. Cela permet aussi de vérifier le consentement du bénéficiaire, sa volonté à s'engager dans la démarche.
2. **Phase d'investigation** : cette phase permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences, ses savoir-faire, ses savoir-être, d'identifier ses motivations, de déterminer ses possibilités d'évolution.
3. **Phase de conclusion** : à partir des étapes précédentes, il s'agit de définir une ou plusieurs pistes concrètes répondant à vos besoins et motivations. Ensemble, l'accompagnant et le bénéficiaire recensent les moyens de favoriser la réalisation d'un projet professionnel ou d'un projet de formation et de prévoir les étapes de mise en œuvre de ce projet.

• PHASE 1, PHASE DE DIAGNOSTIC

Cet entretien a pour but d'analyser la demande du bénéficiaire, d'établir le lien, d'écouter ses motivations. Cet entretien est mené sous forme d'accompagnement centré sur la personne, son profil, ses expériences professionnelles, ses besoins et sert à fixer ses objectifs et critères de satisfaction du bilan.

Signature du contrat.

Présentation des 3 différentes phases du bilan, ainsi que les méthodes, tests, outils d'intervention utilisés et ajustement(s)/réajustement(s) du planning.

• PHASE 2, PHASE D'INVESTIGATION

Cette phase est la phase la plus longue et la plus intéressante du bilan car c'est le moment où le bénéficiaire passe à l'action en creusant autour de son projet professionnel, à travers différents types d'exercices, toujours dans le but d'identifier son projet d'après-carrière :

- Passation et analyse des résultats du test Profil Pro 2
- Travail sur les métiers : investigations et enquêtes terrain
- Coaching projectif
- Travail d'identification de mes compétences, savoir-faire, savoir-être, valeurs
- Plan d'actions : court, moyen, long terme
- ...

• PHASE 3, PHASE DE CONCLUSION

Cet entretien a pour but de clôturer la demande du bénéficiaire, de vérifier que les objectifs fixés en début de bilan ont bien été atteints et respectés. C'est le moment où l'on prend le temps de lire la synthèse écrite du bilan et de remettre au bénéficiaire les livrables : la synthèse, les documents de travail, les résultats de test...

À la fin de la séance, une nouvelle date est fixée à 6 mois pour voir l'évolution.

Les moyens pédagogiques et techniques utilisés

Le bilan de compétences est une démarche de prise de conscience de vos qualités, de vos capacités, de vos motivations afin de définir au mieux votre projet d'après-carrière sportive.

Une alliance avec la praticienne basée sur la confiance, un accompagnement bienveillant et sans jugement me semblent indispensables.

Aussi, afin d'assurer un accompagnement de qualité, toutes les séances sont individualisées : le bénéficiaire et la praticienne en bilan de compétences.

Par mesure de confidentialité, aucune information ne sera transmise à l'employeur ou à une tiers personne.

Concernant le format, le bilan de compétences peut se dérouler en présentiel, à distance ou mixte.

- **Dans le cas d'un bilan en présentiel**, le bilan se tiendra soit dans nos locaux ; au 13 Chemin du Marquage, 62800 Liévin OU dans les locaux de votre employeur.
- **Dans le cas d'un bilan à distance**, nous vous enverrons un lien de visioconférence la veille de chaque séance.

Le bénéficiaire s'engage alors à fournir du travail personnel afin de respecter les objectifs fixés lors de l'entretien préliminaire.

Le matériel à prévoir

Un ordinateur, une connexion internet stable avec une caméra ainsi qu'un micro en bon état, une adresse mail valide, un carnet de notes, des stylos.

Tout au long du bilan, de nombreux outils, documents, supports, ressources seront à télécharger directement sur votre drive afin de faciliter l'enchaînement des séances, pour vos investigations, vos enquêtes terrain ainsi que pour vos exercices pratiques.

Le financement

Les principales sources pour financer le bilan de compétences sont :

- **Votre compte personnel de formation (CPF)** : il est tout à fait possible de financer votre bilan de compétences grâce à vos droits pour la formation acquis au titre du CPF consultables et utilisables sur le site moncompteformation.gouv.fr
- **L'opérateurs de compétences (AFDAS)**,
- Votre employeur dans le cadre du plan de développement des compétences,
- Vos fonds propres,
- Des subventions externes (Pôle Emploi, la Région...)

Pour toute question ou demande de devis, contactez-nous à l'adresse suivante :
myjobteammate@gmail.com

L'évaluation

Le bilan de compétences n'est pas évaluable. En revanche, nous proposons au bénéficiaire une séance, 6 mois après remise de la synthèse, afin de faire le point sur l'évolution de son projet.

La fin du bilan

À la fin du bilan, la synthèse rédigée par la praticienne sera transmise au bénéficiaire **(et à lui-seul)**. C'est à ce moment que nous lui demanderons de remplir une enquête de satisfaction afin que le bénéficiaire évalue les outils, les méthodes utilisées...

L'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Afin de nous assurer que les moyens de la prestation de formation puissent être adaptés à tous, veuillez nous contacter pour toute adaptabilité pédagogique et/ou technique en cas de problématiques spécifiques.

E.U.R.L My Job Teammate – 13 chemin du Marquage 62800 LIEVIN
SIRET : 901 892 596 00023 – Numéro de déclaration d'activité : 32591080859
myjobteammate@gmail.com – 06 52 42 15 52